

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2006

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 368 Rect.

présenté par
M. Fagniez-----
ARTICLE 2*(Annexe A)*

Dans l'alinéa 1 de cette annexe, après le mot :

« pour »,

insérer les mots :

« l'affectation des excédents ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : la CNSA a dégagé un excédent en 2005.